

Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal

19 avril 2022

Présents : MM. Frédéric BÉRULLIER, Jérémie DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Benoit PROYART, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Barbara TOMPOUSKY non représentée,
Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE.

Absents non excusés : Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU, Claire DACHICOURT ;
M. Christian BOULOGNE

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Francis JULLIEN.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19H30

À l'ouverture de la séance, M. le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant les dénominations de la salle des fêtes et de l'école. Point N° 5 :

Dénomination de la salle des fêtes ; point N°6 : Dénomination de l'école. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du 28 mars 2022 :

Aucune Remarque n'étant formulée, le Compte-rendu du 28 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2. DEL N°10-04-2022 Convention de transfert LIDL :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail, en date du 13 avril 2022, avec une proposition de convention dans le cadre des travaux entrepris pour la création d'un accès commun entre leur supermarché et la commune de Morisel. Cette convention a pour objet de régir les conditions dans lesquelles la voirie sera transférée, à titre gratuit, à la commune.

M. le Maire a transmis ce projet de convention aux membres du Conseil municipal par mail en même temps que la convocation.

M. le Maire informe que Conseil municipal qu'il y a lieu de délibéré sur cette convention.

M. RETOURNÉ émet une remarque concernant l'article 2 qui précise : « La SNC LIDL pourra, si elle le juge utile, inviter la commune de MORISEL à suivre l'exécution et la réception des travaux sans que cette dernière ne puisse s'immiscer dans ses fonctions de maître d'ouvrage ». M. PROYART B. demande si le maire peut avoir un droit de regard sur ces travaux.

M. le Maire répond que le maître d'ouvrage est LIDL et précise que les travaux seront suivis de près par le département. M. BÉRULLIER propose de faire un courrier à LIDL, avec copie au département, pour insister sur les problèmes d'écoulement des eaux pluviales qui pourraient provenir de cet accès comme cela avait été évoqué lors de précédentes réunions avec LIDL, le département et le Cabinet TESSON. M. RETOURNÉ propose de prendre des clichés lors de la réalisation de ces travaux en préventif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 9 voix et une abstention cette convention et autorise M. le Maire à signer ce document. M. LEFEVRE précise que le phénomène d'aquaplaning, qui se produit lors de fortes pluies, devrait être diminué avec l'intersection qui va être faite.

3. DEL N°11-04-2022 Budget supplémentaire 2022 :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un Budget supplémentaire doit être voté suite à l'arrivée tardive des chiffres concernant les dotations globales de fonctionnement.

M. le Maire présente le Budget Supplémentaire 2022.

Fonctionnement : Dépenses : 312 583,47 € Recettes : - 1 567,00 €

Investissement : Dépenses : 39 500,00 € Recettes : 39 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

4. DEL N°12-04-2022 Achat de tables et de chaises pour la salle des fêtes :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que suites aux nouvelles inscriptions d'enfant pour la rentrée prochaine, il est nécessaire de commander des tables et des chaises supplémentaires modulables car celles actuellement utilisées sont à l'école maternelle. Le Maire présente le devis reçu pour l'achat de 2 tables et de 12 chaises qui seront utilisées à la cantine pour le repas des petits.

Le devis de chez MANUTAN et d'un montant de 1 791,24 € HT soit 2 149,49 € TTC.

Concernant les tables pour la salle des fêtes, un devis sera demandé après l'agrandissement du local associatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité ce devis.

5. DEL N°13-04-2022 Dénomination de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil municipal que, comme convenu lors de la séance du 28 mars 2022, la dénomination de la salle des fêtes de Morisel pourra avoir lieu. La plaque sera achetée à l'établissement Desprez. Il est décidé de mettre le nom, le prénom et les dates de fonction de maire concernant M. COOREVITS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la dénomination « Albert COOREVITS » pour la salle des fêtes,

- **PRECISE** que l'inauguration officielle aura lieu le samedi 28 mai 2022 à 11h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

6. DEL N°14-04-2022 Dénomination de l'école :

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil municipal que, comme convenu lors de la séance du 28 mars 2022, la dénomination de l'école de Morisel pourra avoir lieu. La plaque sera achetée à l'établissement Desprez. Il est décidé de mettre le nom, le prénom concernant Mme DUVAUCHELLE. Il est décidé de déposer cette plaque du côté de la maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la dénomination « Josette DUVAUCHELLE » pour l'école,

- **PRECISE** que l'inauguration officielle aura lieu le samedi 28 mai 2022 à 11h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

6. Questions diverses :

- M.RETOURNÉ propose une idée concernant l'agrandissement du local associatif. Suite à l'abattage du sapin situé à proximité, il pense qu'en faisant un étage, cela permettrait que le local soit au même niveau que la place publique, il serait ainsi plus visible et plus pratique lors des manifestations. M. DUMONT demande s'il sera possible d'y mettre des toilettes afin de ne pas avoir à utiliser les toilettes de la salle

- des fêtes, il lui est répondu que le coût ne sera pas le même. M. Proyart Benoit propose de revoir complètement le projet.
- M. LEFEVRE propose d'installer des bornes escamotables pour restreindre l'accès à la salle des fêtes, ce qui sécuriserait également les manifestations et le périmètre autour de la salle lors des locations. M. le Maire informe qu'il n'a toujours pas d'autres nouvelles concernant les terrains qui se trouvent autour de la salle des fêtes. M. BÉRULLIER pense qu'il faut revoir le projet à la base afin qu'il soit évolutif. M. le Maire parlera de ce projet à l'architecte qui doit venir le mercredi 20 mai en mairie pour faire des propositions et invite ceux qui peuvent être disponibles à y participer.
 - M. PROYART B. regrette qu'il n'y ait pas plus de projets en cours dans la commune, il lui est répondu que la sécurisation de la rue Thiers est un grand projet et que l'on ne peut pas avancer aussi vite que l'on voudrait dans une commune.
 - M. le Maire informe le Conseil que M. TESSON se propose de faire une présentation du projet de sécurisation de la rue Thiers un soir à 18h. M. BÉRULLIER propose de faire la présentation concernant la sécurisation de la rue Thiers après les cérémonies de dénomination de la salle des fêtes et de l'école.
 - M. le Maire propose de faire un vin d'honneur le 28 mai après les cérémonies. M. le Maire propose de distribuer des invitations avec coupon réponse aux habitants concernant ce vin d'honneur.
 - M. le Maire informe le Conseil que CORETEL va venir reboucher les trous et gravillonner à compter du 28 avril.
 - M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande d'autorisation d'exploiter concernant la parcelle ZA29 qui appartient à la commune, le Conseil approuve à l'unanimité.
 - M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier concernant un manque de plaque de rue en bas de la rue de la Chapelle et que cela porte à confusion lors des livraisons. Le Conseil approuve cette mise en place de plaque de rue.

Fin de séance à 21H15

Le secrétaire
Francis JULLIEN

